

## À Liège, la salle de shoot permet d'éviter 40 scènes de rue par jour

### Toxicomanie

- En septembre, Liège a ouvert une salle de consommation à moindre risque pour les usagers de drogue.
- Après 5 mois, le bilan est positif. D'autres villes, comme Bruxelles et Charleroi, voudraient faire de même.
- La loi de 1921 reste un obstacle...

Dossier réalisé par Annick Hovine

### Modifier la loi

**Bilan positif.** Le bourgmestre de Liège, Willy Demeyer, présente ce lundi, au bureau du PS, un premier bilan concluant de la salle de consommation à moindre risque (SCMR) pour usagers de drogues.

**Priorité du PS.** Bruxelles et Charleroi voudraient se lancer. Mais la loi de 1921 doit être modifiée. Une proposition déposée par Willy Demeyer et consorts, visant la reconnaissance légale des SCMR a déjà été discutée à la Chambre. Mais la N-VA était contre. Elle a quitté le gouvernement. La donne a donc changé depuis les affaires courantes. Le groupe PS, qui a inscrit ce texte comme priorité de la commission Justice, espère le faire voter avant les élections de mai.

## Si d'autres villes veulent suivre, il faut modifier la loi de 1921

Ouvrir, pour les toxicomanes, des salles de consommation à moindre risque ? Sur la base des études disponibles, leur efficacité pour les usagers de drogues illégales est établie : la qualité de vie et de santé des toxicomanes s'améliore et leurs comportements à risques diminuent. Là où il existe des "salles de shoot" (on en compte 88 dans 9 pays d'Europe), il y a une diminution des nuisances sociales : moins de "scènes de rue", moins de seringues et autres déchets de consommation abandonnés dans les lieux publics.

Reste la législation fédérale qui ne permet pas, en l'état, la mise en place d'une salle de consommation à moindre risque. En vertu de l'article 3 de la loi du 24 février 1921 sur les stupéfiants, la mise à disposition d'un local qui "facilite à autrui l'usage" ou incite la consommation de drogues illégales est passible de poursuites pénales. Le gouvernement Michel (MR, N-VA, Open VLD et CD&V) avait d'emblée fait comprendre qu'il n'initierait pas ni ne soutiendrait une modification de la loi.

### Un "arrangement" local

À Liège, on a pourtant pris les devants. En septem-

bre 2018, la Ville s'est lancée en prenant le risque d'ouvrir une salle de consommation en l'absence de cadre légal. Un risque mesuré : avant d'ouvrir sa salle de shoot, Liège s'est assurée de l'accord du parquet local et de la police (lire ci-dessous).

Un "arrangement" tacitement validé par le collège des procureurs généraux (PG) qui s'est penché sur la question des salles de consommation à moindre risque. Son avis a été transmis au ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V).

Que dit-il ? Sur le plan légal, c'est très clair : une modification de la loi de 1921 s'impose pour encadrer l'ouverture de salles de shoot. On ne peut pas totalement écarter l'hypothèse qu'une jurisprudence apparaisse admettant que le fait de "faciliter l'usage" ne viserait pas la réduction des risques sanitaires. Cela dit, même si le parquet peut appliquer une politique des poursuites adaptée, dans l'état actuel de la législation, l'installation de salles de shoot reste problématique, souligne le collège des procureurs généraux.

### Pas à l'abri

Liège n'est pas à l'abri de poursuites pénales. Quelle

que soit la politique du parquet local, n'importe qui peut enclencher la mécanique judiciaire en déposant

plainte avec constitution de partie civile ou en citant directement un travailleur de la salle de consommation. Exemple: un usager décède après s'être injecté, dans la salle, les produits achetés en rue. On ne peut pas imaginer que le parquet s'abstienne d'une enquête sur les causes de la mort. Une éventuelle responsabilité pénale des responsables, infirmiers, médecins ou assistants sociaux, de la salle de shoot pourrait être mise en évidence. En dehors de ce cas de figure (lésions graves ou décès de l'usager), la participation au fonctionnement d'une salle de consommation qui poursuit un but strictement sanitaire, constitue une infraction dont la poursuite peut paraître

inoportune, estime le collège des PG. Mais cela reste possible...

### Politique des poursuites adaptée

Autre problème: la détention de stupéfiants (autres que le cannabis) est passible de poursuites pénales. Comment apporter sa coke ou son héroïne à la salle de shoot? La création d'un périmètre artificiel d'immunité autour de la salle de consommation – ce qui se fait à Liège – n'est pas très cohérente en matière de politique des poursuites et reporte le problème aux abords de cette zone, juge le collège des PG. Qui n'est cependant pas opposé à la mise en place d'une politique de classement sans suite adaptée au niveau local.

An. H.

# 1921

## Une "vieille" loi

#Stop1921 est une campagne de la société civile qui remet en question la loi de 1921 "dont les effets sont désastreux en matière de santé publique et d'engorgement du système judiciaire".

“En attendant qu'ils demandent de l'aide, on les garde en vie...”

Reportage Annick Hovine

**L**a salle de consommation à moindre risque (SCMR) n'ouvre qu'à 12 h 30, dans un quart d'heure, mais ils sont déjà trois à faire le pied de grue devant la porte. Baptisée Saf Ti (“Protège-toi”, en wallon liégeois), la première salle de shoot belge, qui fonctionne depuis le 5 septembre, est installée dans le cœur historique de Liège, à cinq minutes à pied de la place Saint-Lambert.

C'est ici que la Ville avait développé, entre janvier 2011 et janvier 2013, le projet Tadam (traitement assisté par diacétylmorphine), une expérience pilote de délivrance d'héroïne pharmaceutique réservée aux toxicomanes qui n'ont jamais réussi à décrocher. Malgré les résultats concluants, le fédéral a refusé, pour des raisons politiques et idéo-

logiques, de prolonger cette expérimentation thérapeutique.

### Un consensus local

La Fondation privée Tadam, opérateur de cet essai clinique, a repris le flambeau pour gérer la salle de shoot. Si l'infrastructure est la même, le public est différent, souligne Marylène Tommaso. Infirmière en chef de l'équipe Saf Ti, elle exerçait déjà cette fonction à Tadam. *“Cette fois, il n'y a pas de produit qui attend les usagers. Pas de carotte... À Tadam, on pouvait voir une amélioration de leur état en six semaines. Ici pas. Le public est beaucoup plus défavorisé.”* Les injecteurs, en particulier, se trouvent dans un état de santé déplorable. *“Certains pourrissent carrément de l'intérieur. C'est infâme, dit-elle. Il faut pouvoir passer le cap de les voir s'injecter et se triturer les veines devant nous. Comme infirmière, on n'est pas*

*prête à ça. Mais si l'on ne l'accepte pas ici, ils le feront à l'extérieur..."*

Si le bourgmestre Willy Demeyer (PS) a forcé l'ouverture d'une salle de shoot, malgré les obstacles juridiques (lire ci-dessus), c'est précisément parce que Liège est confrontée, de manière infernale, aux effets nuisibles des assuétudes. Des toxicomanes se piquent sur les parkings, entre deux voitures, sous les porches, dans des plaines de jeux... Ces scènes de rue étaient devenues insupportables pour les riverains, les commerçants, les parents... Sur l'ouverture d'une SCMR, il y a un consensus local, réfléchi de longue date, qui rallie autant les autorités (police et parquet) que les citoyens.

#### Le 1<sup>er</sup> février, il y a eu 78 passages...

Après 5 mois de fonctionnement, il y avait, lundi dernier, 298 toxicomanes inscrits à Saf Ti. *"Cela correspond parfaitement au public cible que l'on avait estimé à 300 usagers problématiques, soit 15 % de ceux qui consomment en rue"*, se félicite Dominique Delhauteur, coordinateur général de la Fondation Tadam. Certains viennent tous les jours à la salle ; d'autres plus occasionnellement. Il s'agit, en grande majorité, d'hommes (la moyenne d'âge tourne autour de 40 ans). Il y a plus d'inhalateurs que d'injecteurs ; davantage d'héroïnomanes que de cocaïnomanes – même si beaucoup prennent des cocktails.

En janvier, la SCMR a enregistré 763 actes d'inhalation et 465 actes d'injection. Soit 40 par jour en moyenne. Les trois quarts des usagers se présentent entre 12 h 30 et 16 h 30, *"pendant les heures d'activité de la ville"*, souligne M. Delhauteur. *"Ce sont autant d'actes qui ne se font pas dans la rue."* Notamment aux heures de sortie des écoles.

Et la tendance est à la hausse. Le 1<sup>er</sup> février (un jour de paie...), il y a eu 78 passages ; 55 et 51, les 2 jours suivants.

**Ici, c'est no deal !**

*"Bonjour, entrez..."* Une silhouette apparaît sur la caméra de contrôle. L'as-

sistant social actionne l'ouverture de la porte d'entrée. Dans la salle d'accueil, il y a quelques sièges, des consignes, une machine à café... Depuis ce sas, une seconde

porte permet d'accéder à la salle de consommation proprement dite. À gauche, les cabines avec extracteurs de fumée pour les inhalateurs ; à droite, les espaces pour les injecteurs. L'équipe tourne avec deux médecins (présents deux fois trois heures par semaine), sept infirmier(e) s, six travailleurs sociaux et un agent de sécurité en permanence.

Au comptoir, un homme d'un âge indéfinissable extirpe de ses doigts crasseux une petite boule brune étroitement enroulée dans un bout de papier. Avant de consommer, il faut montrer les produits que l'on apporte. Pour éviter que la salle devienne un lieu de trafic. *"Ici, c'est no deal !"*, tranche Dominique Delhauteur. À l'intérieur, pas question d'échanges financiers. Les usagers (âgés de 18 ans minimum) doivent signer un contrat ; les contrôles sont permanents. Depuis septembre, treize personnes ont été exclues définitivement pour trafic.

Il a fallu composer avec une autre réalité : les partages de produits entre couples de toxicomanes ou copains de galère usagers, qui achètent ensemble à l'extérieur et veulent consommer à deux. *"J'ai pris sur moi d'édicter des règles. La police a été informée. On a revu les pratiques. Ils doivent le déclarer d'emblée à l'accueil et rester avec la même personne. Cela se passe sous étroite surveillance du personnel"*, précise M. Delhauteur. Depuis 1<sup>er</sup> janvier, il y a déjà eu 37 consommations en partage.

#### "Ça peut être très long"

*"Certains gèrent très bien leur consommation. Ils font leur petit bonheur et puis repartent"*, constate l'infirmière en chef. *"D'autres, avec la réalité de vie qui leur claque en pleine figure, ont des comportements autodestructeurs. On commence à les connaître."* L'équipe est très vigilante : il faut éviter les overdoses. Certains se raccrochent à la salle, comme à une bouée. *"On est le premier endroit où ils pourront formuler des choses, le jour où ils seront demandeurs d'une aide quelconque. En attendant, on les garde en vie."*

L'abstinence et le sevrage définitif,

c'est l'objectif ultime de Saf Ti pour tous ceux qui fréquentent la salle. Sans limite dans le temps. "Ce doit être aussi rapide que possible mais aussi lent que nécessaire", insiste le coordinateur général. "On est entre ces deux bornes. Mais on a conscience que ça peut être très long. Parfois jusqu'à la mort de la personne."

**"Il faut pouvoir passer le cap de les voir s'injecter et se triturer les veines devant nous."**

**Marylène Tommaso**  
Infirmière en chef

## Bruxelles

### Instaurer un cadre sécurisant et légal sans toucher à la loi de 1921?

**Écolo.** À Bruxelles, les écologistes ont choisi de travailler en amont, avec la volonté d'instituer un cadre légal et sécurisant même si le fédéral refuse de toucher à la loi de 1921. Une proposition d'ordonnance, relative à la réduction des risques liés aux usages de drogues, vient d'être (re)déposée au Parlement bruxellois par les députés Écolo Alain Maron et Zoé Genot. Elle se base sur le mécanisme des pouvoirs implicites que la Commission communautaire commune (Cocom) peut invoquer en vertu de l'article 10 de la loi du 8 août 1980 de réformes institutionnelles. En clair: la 6<sup>e</sup> réforme de l'État a renforcé les compétences des communautés en matière d'éducation sanitaire et de médecine préventive en leur

transférant le Fonds de lutte contre les assuétudes. Les modalités de financement de ce fonds en précisent les objectifs. Il s'agit, entre autres, "de favoriser l'accueil ainsi que l'accompagnement médical, psychologique et social des usagers". Ce qui peut passer par l'ouverture d'une salle de consommation à moindre risque peut en être un dispositif.

**Santé préventive.** La loi fédérale l'en empêche? "Pour exercer pleinement ses compétences et mener une politique ambitieuse en matière de santé préventive, la Cocom est obligée d'empiéter sur les compétences fédérales. C'est l'une des conditions pour faire usage des pouvoirs implicites, qui est ici rencontrée", assure Alain Maron. La proposition d'ordonnance n'empêche pas les autres communautés de mettre en œuvre d'autres politiques de santé préventive, ajoute-t-il. C'est-à-dire que l'application de la loi de 1921 n'est en rien affectée dans les autres régions qui n'auraient pas l'intention d'ouvrir des salles de shoot.

**An. H.**

# "Je sais que je devrais arrêter tout ça..."

Rencontre Annick Hovine

Il a le regard juste trop brillant, les pupilles un peu dilatées. Ce sont les seuls signes qui pourraient le trahir. Jeans impeccable, pull en V, écharpe élégamment nouée, Michel\*, la petite quarantaine, sort de la cabine avec extracteur de fumée où il a inhalé l'équivalent de deux dixièmes de grammes d'héroïne – une bille achetée pour 10 euros à un dealer qui traînait sur la passerelle. "Ça fait 25 ans que je suis toxicomane, avec des périodes d'abstinence, des traitements de substitution et des rechutes." Beaucoup d'héroïne, un peu de cocaïne; il fume mais ne s'injecte pas. Il soigne sa mise et son hygiène, refuse de faire la manche. "J'ai encore toutes mes dents. Je fais toujours

attention d'être bien habillé pour ne pas être montré du doigt."

**En rue, pas moyen de remonter la pente**

À 16 ans et demi, il a suivi le mauvais exemple du grand frère, n'a pas fini l'école, entamé, sans les achever, quelques formations. Il a travaillé, ici et là, comme vendeur-magasinier, mais rien de très solide. Il a partagé un appartement avec sa copine. Ça n'a pas duré non plus. Michel s'est retrouvé dans la rue pendant six ans. Il dormait dans un arrêt de bus. "Ce n'est pas facile. On est en marge de la société. Si l'on y reste, on n'est pas en état de remonter la pente." Pour tenir, il prend de la drogue. Mais il est lucide. "Peut-être que je continuerais à consommer même si j'avais un toit."

Depuis trois mois, Michel vit dans une maison d'accueil en région liégeoise. Une parenthèse. Il essaie de mettre des sous de côté, 50 € par semaine, pour avoir de quoi payer une garantie locative, dans six mois, et se trouver un petit "chez soi".

#### Méthadone, héroïne, cocaïne...

*"Des fois, je me dis que je vais stopper la drogue. Mais ce n'est pas évident. C'est un combat quotidien. Et là, je suis dans une dynamique où je me laisse aller."*

Sous méthadone (traitement de substitution à l'héroïne, sur ordonnance médicale), il tient "plus ou moins" 24 heures. *"La meilleure héro, après 4 ou 5 heures, elle ne fait plus d'effet. Je prends la gélule de méthadone le soir. Ça me fait un peu dormir et je ne me sens pas mal au réveil"*.

Mais il est retombé dans la cocaïne. *"Physiquement, on ne ressent pas de besoin. C'est plus une envie. Mais si l'on fume un ou deux joints de coke, on prend vite le pli. Et on devient accro."* Ces derniers temps, Michel en consomme tous les jours: en rue, c'est 50 euros le gramme; 20 euros pour trois dixièmes. *"Je téléphone tout le temps au même vendeur: ce matin, je lui ai acheté un gramme, avec mon frère."* Lui aussi a replongé. *"On se tire vers le bas."*

#### Une coûteuse maîtresse

Une consommation personnelle qui coûte cher. *"Je fais beaucoup de vols à l'étalage: du maquillage, des vêtements..."*, avoue Michel. Il ne s'en vante pas. *"Je sais que ce n'est pas bien et que je devrais arrêter. Mais à force de voler, ça devient un challenge: ça fait monter l'adrénaline."*

Cette mauvaise habitude lui a déjà valu un passage de six mois à Lantin, en détention préventive. Ce n'est pas en prison que l'on désapprend à se droguer, soupire-t-il. *"On y trouve tout ce que l'on veut. Absolument tout. C'est juste cinq fois plus cher."*

Dehors, la cocaïne est restée une coûteuse maîtresse. *"Je prends des risques. Ce matin, j'étais en ville. J'ai volé un GSM à la Fnac. Le vigile n'était pas devant la sortie. La sonnerie a retenti mais j'ai fait comme si de rien n'était. Je n'ai pas couru"*, décrit-il. Dix minutes plus tard, le Smartphone à 299 euros était revendu, au tiers du prix, dans un bar proche de la place Saint-Lambert. *"Je ne suis pas fier. Voler et me droguer... Je sais que ce n'est pas bien, que je devrais arrêter"*, répète-t-il.

#### "Mon cœur palpitait très fort"

*"Partout où l'on va, on recroise les mêmes personnes. On retombe sur les dealers. Du Quick au feu rouge, on vous propose dix fois de la drogue, plus de coke que d'héroïne."* Dimanche, Michel n'a rien pris. *"J'étais content de moi d'avoir passé un jour. Je ne désespère pas d'arriver à arrêter mais il ne faut pas se mentir: franchement, ce n'est pas dans mes projets à court terme."* Pour changer de vie, il faudrait changer de ville. *"Je devrais faire une cure, puis une post-cure mais ailleurs. Je devrais quitter Liège."*

Michel n'y est pas – encore – prêt. À la salle de consommation, il vient "fumer tranquille". *"C'est vraiment bien ce qu'ils font ici: on peut discuter, se poser, consommer en sécurité, sans le regard des gens qui mettent tous les toxicomanes dans le même sac. Je fume de l'héroïne pour ne pas être mal. Il faut contrecarrer l'effet de la coke que j'ai prise dans l'appart de mon frère. Mon cœur palpitait très fort. J'ai préféré venir ici pour gérer la descente. Là, je suis apaisé, plus relax. Ça se calme."*

→ \*Prénom d'emprunt.

***"C'est vraiment bien ce qu'ils font ici. On peut se poser, discuter, consommer en sécurité."***

**Michel**

Toxicomane depuis 25 ans